

90B 1496

971082
COPIE

I.D.F.A SA
Société Anonyme
Au capital de 250 000 Francs
Siège social : 37, Rue du Pivert
CHAMPS-SUR-MARNE (77)
RCS 90 B 379 724 958

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

B. Marret

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30 AVRIL 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,
et le trente avril, à seize heures trente,
les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation
faite par le Conseil d'Administration en date du 30 avril 1996.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en
entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Messieurs **Vito MARTINELLI** et **Charles SCHLOSSMAN**, commissaires aux comptes
respectivement titulaire et suppléant sont également présents.

Madame **Bénédicte MARRET** préside la séance en sa qualité de Président du Conseil
d'Administration.

Monsieur **Bruno MARRET** et Madame **Bénédicte MARRET**, les deux actionnaires, présents et
acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix
sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur **Philippe RICHOUX** est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater
que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 500
actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que par les formulaires de vote
par correspondance,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que
tous les renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des
actionnaires au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Quitus aux Administrateurs démissionnaires
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'Administration
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration, donne à Madame **Christiane BARBAUX** quitus entier et sans réserve pour l'exécution de son mandat pour l'exercice 1995/1996 en cours, et la remercie pour toutes les actions engagées au sein de la société depuis son origine.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, suite à la démission de Madame **Christiane BARBAUX** en date du 30 avril 1996, et ainsi que le stipule l'article L 94 al.2 du 24 Juillet 1996, décide de compléter l'effectif du Conseil, et nomme à cet effet, en qualité de nouvel administrateur pour la durée et dans les conditions fixées par les statuts:

- Monsieur **Michel ALLARD**
21, Bis rue de Gambetta - 78120 RAMBOUILLET

Les fonctions de Monsieur **Michel ALLARD** prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 1999.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare que la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

I.D.F.A. SA
Société Anonyme
Au capital de 250 000 Francs
Siège social : 37, Rue du Pivert
CHAMPS-SUR-MARNE (77)
RCS 90 B 1196

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 30 AVRIL 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,
et le 30 avril à quinze heures trente,
le conseil d'administration s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents :

- M. Bruno MARRET, demeurant 4-, Rue de Fécamp, PARIS (75012),
- Mme. Bénédicte MARRET, demeurant 46, rue de Fécamp, PARIS (75012),
- Mme. Christiane BARBAUX, demeurant 11, Rue des Bleuets, LESIGNY (77150),

En conséquence, Mme Bénédicte MARRET, Président du Conseil d'Administration constate que les administrateurs présents réunissent les deux tiers au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer. Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'Ordre du Jour :

- La cession de 1, (une) action de Mme Bénédicte MARRET, cédant, à M. Michel ALLARD, expert Comptable et commissaire aux comptes, cessionnaire, demeurant 21, Bis Rue de Gambetta, à RAMBOUILLET, (78120), est autorisée à l'unanimité des votants.
- La cession de 37, (trente sept) actions de Mme Christiane BARBAUX, cédant, à M. Luc ALLEZY, cessionnaire, est autorisée à l'unanimité des votants.
- La cession de 46, (quarante six) actions de Mme Christiane BARBAUX, cédant, à M. Philippe KALVARISKY, cessionnaire, est autorisée à l'unanimité des votants.
- La cession de 9, (neuf) actions de Mme Christiane BARBAUX, cédant, à M. Jean LECHEVALIER, cessionnaire, est autorisée à l'unanimité des votants.
- La cession de 50, (cinquante) actions de Mme Christiane BARBAUX, cédant, à M. Vito MARTINELLI, cessionnaire, est autorisée à l'unanimité des votants.
- La cession de 37, (trente sept) actions de Mme Christiane BARBAUX, cédant, à M. Philippe RICHOUX, cessionnaire, est autorisée à l'unanimité des votants.
- La cession de 46, (quarante six) actions de Mme Christiane BARBAUX, cédant, à M. Charles SCHLOSSMAN, cessionnaire, est autorisée à l'unanimité des votants.
- Suite à son départ à la retraite effectif à la date du 30 avril 1996, le conseil, après l'avoir remerciée pour son action, accepte la démission de sa qualité d'administrateur, de Mme Christiane BARBAUX à l'unanimité des votants.

En conséquence de ce qui précède, Mme Bénédicte MARRET, en sa qualité de Président du conseil d'administration, décide de convoquer immédiatement une assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil, le 30 avril 1996 à 16 heures trente au siège social.

Le Président

Un administrateur

COPIE
CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

B. Allard